L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Bureau : 323 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office of New Orleans as Second Class Matter.

POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES, LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE DU JOURNAL.

CARNET MONDAIN.

BALS A L'OPERA.

Février—

22. Equipe de Protée.
23. Rex.
23. Equipe de Comus.

L'ABEILLE DE DEMAIN

SOMMAIRE.

Comment Vathiménil échappa à l'occupation allemande en 1870.
La perte du "Kamtchadal,"
Les victimes de la mer.
Le Vaisseau des Caresses.
Le Papillon Noir.
A un tout Petit, poésie.
Cuisine.
La Beauté du Diable, feuilleton du dimanche, suite.
Mondanité, Chiffons.
L'actualité, etc., etc.

Ce que fait le Congrès.

La session congressionnelle touche à sa fin, et, comme c'est généralement le cas, nombre de mesures importantes restent au calendrier et ne pourront être considérées avant l'ajournement des Chambres.

Au Sénat comme à la Chambre des Représentants, il y a des membres zélés qui sont disposés à ne jamais s'accorder de repos tant que le travail réclame leur attention ; mais il en est d'autres qui, par contre, ne sont jamais enclins à s'atteler à la besogne ou qui louvoient le plus souvent pour empêcher que triomphent les mesures dont ils sont les adversaires ; cela s'appelle de la politique, et il s'en fait malheureusement trop au Congrès.

Une partie de l'avant-dernière séance du Sénat à été consacrée à la discussion de la loi postale, laquelle crée des allocations s'élevant à deux-cents-trente-deux millions de dollars ; et c'est à la suite d'une séance extrêmement orageuse que la loi a été votée.

L'incident dont le Sénat a été le théâtre est deux fois regrettable ; d'abord parce que les sénateurs ne devraient jamais faire litière de leur dignité ; puis parce que les intérêts publics en souffrent ; un temps précieux se perd dans des discussions oiseuses.

C'est le sénateur du Wisconsin, M. La Follette, qui a fait naître l'incident en critiquant la façon dont le Sénat a traité le projet de loi, et ses observations n'ont pas été du goût de son collègue de la Pennsylvannie, M. Penrose, qui, ainsi que mu par un ressort, s'est vite levé pour protester contre les injustes critiques dont était l'objet la commission qu'il préside et qui a été saisie du projet de loi en question.

M. La Follette a accusé M. Penrose d'avoir permis aux questions soumises à la considération de sa commission de s'accumuler jusqu'à la fin de la session; mais il paraît que lui-même n'est pas à l'abri de tout reproche, car M. Penrose l'a accusé de n'avoir pas fait preuve de zèle dans l'exercice de son mandat.

Après l'adoption de la loi, M. Hausbrough a présenté un projet de loi pourvoyant à un système d'annuités au profit des employés du gouvernement, système qui, s'il devient loi, remplacera la pension que dans bien des cas le gouvernement accorde à ses anciens serviteurs. Le gouvernement exigerait de ses employés sur leurs salaires, un dépot en réserve sur lequel il accorderait trois pour cent d'intérêt composé. Si, par exemple, une personne âgée de vingt ans déposait vingt cinq sous par semaine, à l'âge de soixante ans, cette personne toucherait une annuité de $129 01. Si la personne venait à mourir avant d'avoir atteint soixante ans les sommes qu'elle aurait à son crédit avec les intérêts seraient versées à sa famille.

La Chambre a refusé de souscrire aux amendements apportés par le Sénat à la loi des allocations pour la marine et a demandé que le Sénat se consultât avec trois de ses membres MM. Foss, de l'Illinois; Loudenslager, du New Jersey, et Padgett, du Tennessee ; mais elle a adopté la loi amendant et codifiant les lois pénales des Etats-Unis. Le Sénat avait déjà adopté une semblable loi, différant de l'autre dans quelques détails seulement ; mais une commission composée de Sénateurs et de Représentants sera chargée d'y mettre l'harmonie.

L'empereur et Wildenbruch.

M. de Wildenbruch, auteur dramatique allemand, décédé ces jours-ci, avait connu en 1880, à Potsdam, le futur empereur Guillaume II, qui n'était encore que l'héritier indirect de la couronne, et lui avait lu quelques fragments de son ode héroïque sur la bataille de Sedan. Depuis cette époque, Guillaume II ne cessa de s'intéresser aux œuvres de Wildenbruch et sa sympathie se montra d'une façon toute particulière à la première représentation des "Quitzow". Lorsqu'en 1890, l'écrivain eut fait jouer son "Alouette", on lui rapporta que l'empereur jugeait cette nouvelle pièce d'une manière assez défavorable et s'exprimait là-dessus en termes plutôt vifs. Peu de temps après Wildenbruch se trouvait dans la gare de Potsdam, quand il vit arriver le souverrain. Celui ci lui ayant adressé quelques paroles courtoises, l'écrivain, d'humeur familière, saisit aussitôt l'occasion de s'expliquer avec son impérial critique. "Vous allez à Berlin, lui demanda Guillaume. Moi aussi, montez dans mon vagon ; nous causerons tranquillement." A peine assis, Wildenbruch commença l'exposé et la défense de sa pièce, développa les raisons qui l'avaient conduit à donner tel caractère à tel personnage ou à imaginer telle péripétie. L'empereur écouta avec autant d'attention que s'il se fût agi des destinées de l'Empire ; il discuta ensuite avec autant de compétence, et plus d'autorité, qu'un homme de métier. Enfin comme on arrivait en gare de Berlin : "Maintenant, dit-il, je comprends mieux votre idée. J'irai revoir la pièce ; elle m'intéressera davantage ; mais, savez-vous ? je n'emmènerai pas ma femme."

LA POLICE CHÉRIFIENNE.

La police prévue par l'acte d'Algésiras a été organisée à Tanger dès la fin de 1907 et dans les autres ports du Maroc au cours des premiers mois de 1908. Il en résulte une durée de fonctionnement moyenne d'un an environ. Le moment est donc venu de jeter un coup d'œil sur l'œuvre accomplie en ce laps de temps.

Les résultats—disons le tout de suite—ont dépassé toutes les espérances. La police peut être considérée comme définitivement constituée ; partout elle fonctionne normalement, et le makhzen dispose aujourd'hui, dans les huit ports du Maroc, d'une force homogène de plus de 2,000 hommes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, armée et équipée, instruite et disciplinée ; insuffisante, il est vrai, éparpillée comme elle l'est, pour entreprendre des expéditions dans l'intérieur,—rôle pour lequel elle n'a pas été créée,—mais parfaitement capable de défendre les villes confiées à sa garde et de les mettre à l'abri des attaques et des chantages dont elles étaient si fréquemment victimes autrefois de la part des tribus bédouines de l'intérieur.

Cette force se divise en neuf "tabor", dont deux tiennent garnison à Tanger et dans la banlieue, tandis que chacun des autres ports n'en a qu'un. A Tanger, les instructeurs du contingent de la ville même sont Espagnols ; ceux du tabor de la banlieue, Français. Le cadre des instructeurs est mixte à Casablanca, espagnol à Tétouan et à Larache, français à Rabat, Mazagan, Safi et Mogador. En outre, chaque tabor possède un cadre d'officiers et de sous-officiers indigènes, "caïd-mia" (lieutenants), "mokaddem" (sergents) et "maoûn" (caporaux), sous le commandement du "caïd-tabor" (capitaine).

L'uniforme se compose d'un pantalon-jupe bleu, d'une tunique rouge à parements jaunes, d'un tarbouch rouge, d'une ceinture de cuir fauve, de brodequins et de bandes molletières, auxquels s'ajoute, pour les fantassins, la "djellâba", longue et large blouse de laine à capuchon, et pour les cavaliers, le "selhâm" ou burnous. L'armement se compose du fusil Gras et d'un sabre baïonnette.

Les débuts de ces compagnies furent difficiles. La population, profondément conservatrice, hostile à cette innovation dont elle ne concevait pas l'utilité, dans laquelle elle ne voyait qu'une mainmise dissimulée de l'Europe sur le Maroc, et dont le nom même éveillait en elle la crainte et la méfiance.

D'autre part, quelques-uns des officiers et sous-officiers instructeurs n'eurent peut être pas toute la souplesse nécessaire pour s'adapter immédiatement à des fonctions et à un milieu qui ne leur étaient pas familiers et pour dissiper les préventions indigènes.

Tous cependant, Français et Espagnols,—et ils se distinguèrent en ceci de certains officiers de la mission militaire, qui voulaient diriger l'armée marocaine sans se donner la peine de l'instruire,—eurent dès le début la conception juste de leur rôle d'instructeurs, qu'ils remplirent avec un zèle et un succès dignes de tous les éloges.

Le recrutement, dans les premiers temps, fut pénible ; il ne se présentait guère, pour s'enrôler dans cette "police" réprouvée par l'opinion publique, que des transfuges des mahallas azizistes et hafidistes et des éléments appartenant à la lie de la population. Certains d'entre eux, quand ils virent qu'ils ne s'agissait pas de toucher la solde sans rien faire, désertèrent ; d'autres durent être réformés.

Il s'opéra ainsi une sorte de sélection. Ceux qui restèrent, les meilleurs éléments, furent soumis à un dressage intensif et formèrent les cadres des futurs tabor de la police.

Puis, petit à petit, la population, voyant que la police n'avait pas le caractère tracassier qu'elle lui avait supposé, prit à son égard une attitude moins hostile ; et les volontaires, sachant qu'ils n'encouraient plus la réprobation de leurs compatriotes, attirés par la solde et la régularité de son payement, ainsi que par le prestige d'un uniforme propre et seyant, se présentèrent de plus en plus nombreux, et les officiers purent choisir leurs hommes.

Dès l'été dernier, alors que certains tabor n'avaient encore que trois ou quatre mois d'existence, le colonel Müller, qui s'acquitte avec tant de tact et de distinction de ses fonctions d'inspecteur de la police chérifienne, sans intervenir directement dans le commandement ou l'instruction, rentra de sa tournée d'inspection très satisfait des résultats obtenus.

Aujourd'hui, la police chérifienne est au complet. Elle est acceptée et même bien vue de la population, qui se rend compte des services qu'elle est à même de lui rendre. Les instructeurs sont contents de leurs élèves ; et si, de temps à autre, ils se livrent à quelques algarades, ce sont là des manifestations de la vie de garnison qu'il convient de réprimer et dont il faut s'efforcer de prévenir le retour, mais auxquelles on ne doit pas attacher plus d'importance qu'elles n'en ont.

LE BUSTE DE REYER.

A la bibliothèque de l'Opéra est joint un petit musée où l'on voit des maquettes de décors, des portraits de danseuses, des instruments de musique, des partitions autographes, des bustes de librettistes et de compositeurs. Celui de Reyer y figure en bon rang, non loin du buste de Wagner qui, lui aussi, chanta la Valkyrie. Sur le piédouche de chacun de ces marbres, une étiquette dorée indique le nom du musicien, la date de sa naissance, et lorsqu'il y a lieu, la date de sa mort. Quand il s'agit d'un grand homme vivant, la place de la seconde, naturellement reste en blanc. On n'avait fait d'exception que pour Reyer. Un scribe diligent, considérant son grand âge, avait amorcé l'épitaphe et écrit sur le papier doré : "Ernest Reyer, compositeur. — 1823—190...." L'auteur de "Sigurd", s'il avait vu cette inscription qui l'obligeait à mourir avant 1910, aurait pu en être attristé et s'en inquiéter comme d'un fâcheux présage. Heureusement, s'il était toujours demeuré, en titre, bibliothécaire de l'Opéra, depuis de longues années, on ne le voyait plus à sa bibliothèque. De fait, le présage n'a pas été trompeur. L'éminent musicien a disparu dans la dernière année de ce siècle dont le chiffre s'écrive avec un zéro ; l'étiquette dorée ne sera pas perdue.

THEATRES.

ORPHEUM.

Le public qui se rend en masse à l'Orpheum, en matinée et le soir, applaudit bruyamment les excellents artistes qui exécutent un des meilleurs programmes de vaudeville de la saison. Tous les numéros qu'il comprend sont également intéressants et amusants.

Des nouveautés son annoncées pour la semaine prochaine.

TULANE.

Deux représentations de l'amusante comédie "In Panama" seront données aujourd'hui au Tulane.

A partir demain soir, et pendant toute la semaine du Mardi Gras, la direction du Tulane met à la scène "Mary's Lamb" jouée par l'excellent comédien Richard Carle, secondé par une troupe de premier ordre.

CRESCENT.

Les deux dernières représentations de "King Casey" seront données aujourd'hui au Crescent, en matinée et le soir.

La semaine prochaine "Mrs Wiggs of the Cabbage Patch".

FAITS DIVERS.

Querelle entre ouvriers étrangers.

Un autrichien, nommé Mike Lubik et sa femme, tous deux âgés d'une trentaine d'années, sont arrivés jeudi soir à la Nouvelle-Orléans et ont été immédiatement transférés à l'Hôpital de Charité.

Lubick et sa femme viennent de Dunbar, Lne, où ils ont été blessée dans une rixe avec des voisins. Leurs blessures ne présentent aucun caractère de gravité et selon toutes probabilités ils pourront regagner leur domicile aujourd'hui même.

Lubick est employé par la Dunbar Oyster Canning Factory, ainsi du reste que bon nombre de ses compatriotes. Ces jours derniers il a eu quelques difficultés avec un de ses voisins, un Russe du nom d'Adam Chrucheski. Jeudi matin la querelle s'étant renouvelée le Russe s'empara d'un revolver et fit feu sur Lubick et sa femme, les blessant tous deux légèrement.

Le Congrès des Mères.

Plusieurs discours très intéressants ont été prononcés aujourd'hui pendant la seconde séance du Congrès des Mères.

Mlle Edith Howe, de New York, a vivement intéressé l'audience en parlant de "La Prévention de la Mortalité Infantile".

Elle a été suivie à la tribune par Mme George K. Johnson, de Philadelphie, qui, en termes énergiques, s'est prononcée contre les asiles d'orphelins.

Mlle Jean Gordon, de la Nouvelle Orléans et M. Hugo Kors, juge de la Cour Juvénile de Louisville, Ky., ont aussi prononcé quelques paroles, qui ont été vivement applaudies.

Don de $50.

M. James A. Robin, caissier de la Banque Orléans, a hier, envoyé à l'inspecteur O'Connor, un chèque de $50, destiné au fonds de secours de l'Association de la police en récompense du zèle dont les agents ont fait preuve pendant l'incendie dans le voisinage de la banque ces jours derniers.

Réglements pour le Carême de 1909.

Archevêché de la Nouvelle Orléans.

Nouvelle Orléans, le 12 février 1909.

Conformes à l'Indult, accordé par Sa Sainteté Léon XIII le 3 Août 1887, et renouvelé pour dix ans par Sa Sainteté Pie X le 15 Mars 1908.

Le saint temps du Carême commence le 24 février, qui est le jour du Mercredi des Cendres.

1. Le jeûne du Carême est obligatoire pour tous les Fidèles qui ont atteint l'âge de vingt-et-un ans accomplis, à moins d'en être dispensés par des raisons légitimes.

2. Le Dimanche excepté, un seul vrai repas est permis pendant le jour.

3. Le soir, on peut prendre un léger repas, communément appelé la collation.

4. L'Eglise exempte du jeûne non seulement les personnes au-dessous de vingt-et-un ans, mais aussi les malades ou ceux dont la santé est si faible qu'il ne peuvent sans danger observer cette loi, tels que les nourrices d'enfants et tous ceux qui sont assujettis à des travaux pénibles.

5. Le saint temps du Carême est non seulement un temps de jeûne et d'abstinence imposé par l'Eglise à ses enfants, mais aussi un temps de pénitence et de bonnes œuvres que les fidèles doivent pratiquer d'une façon toute spéciale par l'éloignement de tout amusement mondain et l'exercice de la Charité Chrétienne.

6. Par une dispense spéciale, l'usage de la viande est permis à tous les repas le Dimanche, et au principal repas le Lundi, le Mardi, le Jeudi, et le Samedi, à l'exception du Samedi des quatre-temps le 6 Mars et du Samedi Saint. Tous les jours du Carême, y compris les Dimanches, il est défendu de manger de la viande et du poisson au même repas. Le beurre, le fromage, le lait et les œufs sont permis tous les jours du Carême.

7. Il n'est pas défendu de prendre, le matin, une tasse de café, de thé ou de chocolat, avec une tranche de pain.

8. Si l'on éprouve de la gêne à prendre son dîner à midi, l'on peut changer l'ordre des repas, c'est-à-dire prendre la collation dans la matinée et faire son principal repas le soir.

9. Il est permis d'apprêter les aliments maigres avec de la graisse.

10. Ceux qui sont dispensés du jeûne peuvent manger de la viande plus d'une fois par jour, les jours où il est permis de faire gras.

11. En vertu d'un Indult qui nous a été accordé par sa Sainteté Léon XIII le 15 Mars 1895, et qui nous a été renouvelé par sa Sainteté Pie X le 25 Février 1905, Nous permettons à tous les ouvriers et à leur famille de faire gras au principal repas, tous les jours de jeûne et d'abstinence, à l'exception du Vendredi, du Mercredi des Cendres, du Mercredi et du Samedi de la Semaine Sainte et de la Vigile de la Noel. De même, tout membre d'une famille—que ce soit le père, le fils ou la fille—ayant à sa charge le soin de cette famille et jouissant du privilège de l'Indult, peut le communiquer à la famille toute entière.

12. Ceux qui sont légitimement dispensés du jeûne et de l'abstinence, peuvent manger de la viande plus d'une fois, les jours ci-dessus mentionnés. Néanmoins, même à ceux qui jouissent de ce privilège, il ne serait pas permis de se servir de la viande et du poisson au même repas.

Comme le Carême est éminemment un temps de pénitence, nous engageons fortement ceux qui usent de cet Indult, de faire d'autres actes de mortification, tels que l'abstinence de liqueurs enivrantes, l'éloignement du théâtre ou la fuite de tout autre amusement profane.

Tous les Catholiques en âge de recevoir la Sainte Communion sont tenus de faire leurs Pâques à partir du premier Dimanche du Carême jusqu'au Dimanche de la Trinité.

Les parents veilleront à ce que leurs enfants, qui ont atteint l'âge de sept ans, ne laissent point passer le temps du Carême pour faire leur première confession.

Par ordre de Monseigneur l'Archevêque.

PIERRE SCOTTI,
Chancelier.

Fumeurs d'opium.

La police a fait une descente dans une maison rue N. Rempart, 532, hier après-midi, tenue par une nommée Laura Boucheraux. Monroe Hopkins et Lawrence Long qui fumaient de l'opium, ont été arrêtés ainsi que la femme.

Mort de M. Paul Le Danois.

M. Paul Le Danois, un Français établi depuis nombre d'années en Louisiane, est mort hier matin à l'Hôtel-Dieu, après quelques jours de maladie.

M. Le Danois avait résidé pendant plusieurs années à Lafayette et à la Nouvelle-Ibérie où il comptait de nombreux amis.

Il avait été l'un des premiers à constater la présence de gisements de pétrole à l'Anse-à-la-Butte, et c'est grâce à son énergie et à ses efforts incessants qu'une société s'était finalement fondée pour les mettre en exploitation, exploitation qui avait répondu aux espoirs de son promoteur.

Les funérailles de M. Le Danois auront lieu ce matin au cimetière de l'Esplanade, le convoi partira de l'établissement des pompes funèbres de M. Laudumiey, rue N. Rempart.

ATHENEE LOUISIANAIS.

CONCOURS DE 1908-1909.

PROGRAMME.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

FRANÇOIS COPPÉE ET SES ŒUVRES

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1909 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de $50 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUSSIERE ROUEN,
P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans

Edition Hebdomadaire de "L'Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No. 62, Commencé le 8 déc. 1908

LA Princesse Noire

GRAND ROMAN INÉDIT

PAR PAUL MARGUERITTE

DEUXIÈME PARTIE

LA VENGEANCE DU MARQUIS

XV

UNE RENCONTRE INATTENDUE

(*Suite.*)

M. de Morailles serra ses dents à les briser. Pardieu, on ne le bernerait pas ! Il allait savoir.

Il franchit le porche à son tour. Sur le seuil de sa loge, la concierge aimable, trop aimable, l'interrogea d'un sourire déjà complice. Il s'enquit :

—Madame Nivoret ?

—Au second, monsieur, si monsieur veut prendre l'ascenseur.

Elle ajouta confidentiellement :

—Il y a un petit escalier particulier : la porte de cuir, à droite.

Pour ceux qui ne désiraient pas être rencontrés ! Parfait. Elle pensait à tout, cette Amélie.

Il monta au second, sonna. Une femme de chambre discrète apparut. Une porte, deux portes se fermèrent. Des pas prudents et étoffés par d'épais tapis s'éloignèrent. Un salon s'ouvrit.

Il reconnut les larges comptoirs de bois clair, les formes recouvertes de chapeaux ébouriffants, des cartons débordants de fleurs, et il reconnut aussi les divans profonds, l'ameublement cette fois de peluche violette, et l'odeur artificielle de tous ces bouquets et de ces aigrettes multicolores.

C'était bien l'antre capitonneux d'une entremetteuse. Ses regards allèrent aux portes closes. Laquelle conduisait à la chambre de soie et de velours qui abritait en ce moment Maud, et Hartenberg peut-être ?

Amélie fit irruption. A la vue de M. de Morailles, elle réprima un haut-le-corps, mais prit aussitôt un air ravi, si elle ressentait quelque inquiétude, on pouvait lui rendre cette justice qu'elle la déguisait parfaitement.

—Vous, monsieur le marquis ! Quelle bonne surpise !

—Je vous avais promis de visiter votre nouvelle installation ; et comme je passais par hasard devant votre porte.

—Ça, c'est gentil. Très honorée, mon cher marquis.... Et comment va Maud, est-ce qu'elle est de retour à Paris ?

—Certainement, fit M. de Morailles avec aisance.

—Est ce qu'elle ne viendra pas me voir ? Il y a des siècles que je ne l'ai vue.

Eh bien, elle ne manquait pas de toupet ! M. de Morailles en fut estomaqué. Et pour montrer qu'elle en avait bien davantage Amélie ajouta gaiement :

—C'est toujours comme cela. On fait le bonheur des gens et ils vous oublient. La petite ingrate .... Vous faites toujours bon ménage ?

—Excellent, ma bonne madame Amélie ! Et vous ? Toujours satisfaite ?

—Oh ! je ne puis me plaindre : les affaires marchent. Il n'y a que la santé de Loulou.....

—Loulou !

—Oui, monsieur Nivoret, mon mari.

—Ah ! monsieur Nivoret....

—Je ne sais pas ce qu'il a.... J'ai beau le surnourrir, lui faire prendre des phosphates, des bains de lumière et des massages électriques, il est en coton. Il le dit lui-même "Amélie, je suis en coton." En coton, monsieur le marquis ! C'est triste, à son âge !.....

—Espérez, madame.

—J'ai changé de médecin. C'est le huitième que je prends, il va le mettre à l'huile de foie de morue et au bouillon de microbes.... Cette jolie Maud !

Elle tendit l'oreille avec un peu d'anxiété. Mais non, rien à craindre ; les murs étaient feutrés, il y avait partout des doubles portes. Mais M. de Morailles avait saisit cette fugitive alarme.

—Si vous me montriez votre appartement ?

Extrêmement contrariée, mais cachant son trouble, Amélie affirma :

—Mais avec le plus grand plaisir !.... Quoique vraiment cela n'ait guère d'intérêt pour vous.

—Pourquoi donc ?

Amélie minauda :

—Fidèle comme vous l'êtes à Maud, et elle à vous ! Si tous mes clients ressemblaient à vous deux, je n'aurais plus qu'à mettre la clef sous la porte.

M. de Morailles admira tant d'aplomb.

—Tenez, fit Amélie, qui s'excusa de le précéder ; ma chambre !

Elle était fort belle et tendue d'Aubusson, avec un lit de milieu comme on en voit dans les salles de châteaux historiques. M. de Morailles, qui s'en souciait fort peu, écourta les éloges.

—La salle à manger, fit Amélie.

M. de Morailles demeura insensible à la superbe des crédences et des cabinets sculptés, à la majesté de la table, de l'argenterie étincelante. Il suivait de près tous les gestes de la jeune femme.

Elle montra successivement deux ou trois chambres tendues avec le plus grand luxe et ornées de meubles rares. Un cabinet de toilette somptueux avec salle de bains, les complétait. L'électricité, au bouton, versait la lumière ou la chaleur.

Devant une porte, elle s'arrêta, sourit, et à voix basse :

—Ne dérangeons pas un de mes bons amis, M. Sylvain de La Glandière.

Elle ajouta, élargissant son sourire :

—Et une dame du meilleur monde avec laquelle il flirte.

Mais, en détournant ainsi l'attention du marquis, elle masquait une porte derrière elle. Il eut un violent soupçon changé en certitude lorsqu'il demanda :

—Et ici ?

—Rien un office.

Mais dans son œil de poule avait passé une singulière expression d'effarement. Brusquement, il ouvrit la porte. Elle voulut le repousser. Trop tard !

Le prétendu office était un boudoir Louis XV. Une table à thé où fumait un samovar entouré d'assiettes de sandwiches et de petits fours occupait le milieu.

Correctement assis en de molles bergères, Maud et le vicomte Hartenberg se faisaient vis-à-vis.

—Oh ! fit M. de Morailles avec une impertinence cinglante, vous auriez pu, Maud, me dire que vous préferiez la compagnie de monsieur à la mienne.

Maud était devenue livide ; le comte Hartenberg s'était levé, il déclara :

—Je trouve étrange, monsieur, que vous vous permettiez d'entrer avec ce sans façon chez moi.

—Chez vous ? fit M. de Morailles. Maud, ma chère voulez-vous bien apprendre au comte que là où vous êtes, j'ai tout droit d'entrer ?

—Vous n'avez aucun ordre à donner à madame.

—C'est ce qui vous trompe. Et s'il vous faut une leçon pour vous en convaincre....

Le comte Hartenberg enfla ses pectoraux ; sa barbe, sous sa main rude, s'étala plus majestueusement sur sa poitrine.

—Une leçon, fit-il avec hauteur, sachez que j'en donne et n'en reçois pas.

—Eh bien, recevez-en une, dit M. de Morailles, et de son index bandé contre son pouce, il lui détacha la plus preste croquignole sur le nez.

Le comte s'empourpra, les veines de son front saillirent. On put croire qu'il allait se jeter sur Morailles et l'écraser de ses poings énormes. Mais les convenances et le respect de soi-même retinrent les plus forts. Il se domina et dit :

—Très bien, je vous réglerai ce compte, capital et intérêt. En attendant, veuillez quitter cette pièce.

—C'est bien mon intention, ricana M. de Morailles. Maud, ne m'accompagnerez vous pas, cher cœur ?.... Prenez un peu de vulnéraire excellente Amélie, vous voilà prête à défaillir.... Mais vous aussi, Maud, vous êtes bien pâle ? Allons, je vous laisse, monsieur vous soignera !....

Et maîtrisant sa rage, il sortit.

—Deux témoins à trouver et demain, murmura-t-il....

Demain ! Que le temps allait lui sembler long !

XVI

LE PASSAGE SECRET

Enune heure, M. de Morailles eut fait choix de deux de ses amis et téléphoné à un de ses médecins ordinaires : le docteur Saffroy, le second du docteur Crux.

Tous deux, depuis dix ans, avaient vieilli, mais leur célébrité s'était accrue. Ils dirigeaient, à présent, à Auteuil, une grande maison de santé pour le traite-